

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
Fax 02 33 23 43 09
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2021-27-CHD

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

VU, le Code de la Route

VU, la demande de Monsieur Jean-Marie LENFANT, pour la livraison de sable dans le cadre de travaux dans une maison située 8 Quai Henri Chardon 50760 BARFLEUR le mercredi 21 juillet 2021 le matin,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement des véhicules,

ARRÊTE :

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur 1 place de parking devant le 8 Quai Henri Chardon du mardi 20 juillet 2021 à 17h au mercredi 21 juillet 2021 à 12h afin de permettre la livraison.

Article 2 : Les services de la Mairie sont chargés de la mise en place de la signalisation.

Article 3 : Monsieur le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 20 juillet 2021
L'adjointe par délégation

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BARFLEUR' at the top, a central emblem with a figure and a star, and the number '50760' at the bottom.

Christine HAMEL DORDONNAT